

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

# Les Baux

sous l'Ancien Régime



Source : Registres paroissiaux des Baux (1668-1699)

Transcription : Françoise APPY

Description :

Révocation de l'Édit de Nantes (1685) : les abjurations collectives des Baux (88 personnes).

# AD 13 (Aix-en-Pce)

203 E 214

## Les Baux

**Registres paroissiaux catholiques  
Baptêmes – Mariages – Sépultures**

**1668-1699**

**Transcription : Françoise APPY**

## Saint-Vincent-des-Baux <sup>1</sup>

**1675**

*Le 5<sup>e</sup> de mars, je soubsigné ay receu dans l'esglise romaine Jaques Gardiol, de Joquas en Provence, soldat de monsieur Gaspard de Laugier, lequel a abiuré l'hérésie de Calvin aux pieds des autels.*

*En présence de S<sup>r</sup> Marc Laugier, Honoré Paulet, Jaques Grimaldier.*

*Laugier            Paulet  
Grimaldier            Peyre*

*Le 24<sup>e</sup> novembre, je soubsigné curé confesse avoir receu dans le sein de l'Église romaine, Jean Duran, travailleur de terre, de la ville d'Orange, avec Marie Bernarde, sa feme, et Pierre Durand son enfant, après les avoir instruits et obtenu dispense de M<sup>gr</sup> l'archevesque.*

*En présence de MM. Quenins, Bouisson, et Jean Girot, prestres, Honoré Quenin et Honoré Peyre.*

*Girot, p<sup>tre</sup>            Quenin  
G. Bouisson, p<sup>tre</sup>            Peyre*

---

<sup>1</sup> . Le registre n'est pas folioté.

## 1676

*Je sousigné curé en l'église Saint-Vincent des Baux, déclare comme le 17<sup>e</sup> du mois de décembre, Pierre Maurice, âgé de 60 ans environ, malade, abiura entre mes mains l'hérésie de Jean Calvin, après m'avoir fait appeler à la maison de noble Charles de Privat de Molières, dont il étoit rentier.*

*En présence de nobles Charles de Molières, François de Molières et Mme Medeline de Robin, sa feme, et d'Anthoine de Saint-Fermas.*

Maty, p<sup>tre</sup> curé

## 1679

*Le 3<sup>e</sup> jour de décembre, Sauvaire Peyre, hérétique, âgé, de 76 ans environ, a abiuré, l'hérésie de Calvin entre les mains de messire Jean Maty, prêtre et curé des Baux.*

*En présence de messire François de Privat de Molière, gouverneur des Baux, de M. Pierre Guignard, juge, et de messire Claude Busnas consul, et Pierre de Saxi, docteur ès droitz.*

de Moulères  
Guignard      Maty, curé      Saxi

## 1684

*Réception d'André Ramé, hérétique dans l'église*

*L'an 1684, et le 5 du mois de mars, moy, F. Girat, prêtre secondaire, ay receu dans le giron de nostre sainte mère Eglise, André Ramet, de la R.P.R., qui a abiuré l'hérésie de Calvin entre mes mains, qui a juré sur les saints Évangiles de vouloir vivre et mourir dans l'église romaine et de vouloir garder toutes ses conpitions.*

*Ainsi la promis en présence de MM. Charles de Pourcelet, juge royal, Honoré Peyre, premier consul, noble François de Molières, et Nicolas Aubert.*

André Ramé  
Porcellet, juge      Peyre, consul  
de Molières      Aubert  
Maty, curé

## Saint-Martin-de-Castillon <sup>2</sup>

### 1685

*Le dernier febvrier 1685, Pierre Vespian a esté receu dans le giron de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.*

*En présance de messire Pierre Bonnet, prêtre, Pierre Drouve, et Estienne Baillol.*

*Réception de Jaquet Ramet, hérétique*

*L'an 1685, et le 22 avril, iour de Pâques, je sousigné curé en l'église Saint-Vincent des Baux, déclare come Jaque Ramet, de notre paroisse, a abiuré l'hérésie de Jean Calvin par-devant moy, lequel a promis et juré sur les saints Evangiles de vouloir vivre et mourir dans la foy de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et de garder inviolablement tout ce qu'elle ordone et comande.*

*En présence de MM. Charles de Pourcelet, juge des Baux, le mayre Sébastien Quenin, ses consuls, Nicolas Aubert et procureur ... Diorel.*

*S. Quenin  
Porcellet, juge  
Peyre. Aubert*

*Maty, curé*

*Réception de Pierre Voisin, hérétique au diocèse de Montauban.*

*L'an 1685, et le 14 octobre, je sousigné curé en l'église Saint-Vincent des Baux, déclare comme Pierre Voisin, maître chirurgien, de la ville de Montauban, hérétique, a abiuré l'hérésie de Jean Calvin devant moy, lequel a promis et juré sur les saintz Evangiles de vouloir vivre et mourir dans la foy de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et de garder inviolablement tout ce qu'elle ordone et comande.*

*En présence de MM. Charles de Pourcelet, juge, de messire Anthoine Viaud, prêtre curé, de Vincent Salomé et Honoré Salomé, Jaques Sambuc, bourgeois, Pierre Audran, Anthoine Rangon, bourgeois dans ceste ville des Baux.*

*Maty, curé  
Porcellet      A. Viaud, p<sup>tre</sup>  
                                Sallome  
Rangon      Audran  
Salome      Sambuc  
Porro Voisine*

*Réception de la famille de Jaques Vulpian et de Jean Ramet.*

*L'an 1685, et le 16 octobre, je sousigné ay receu dans l'Eglise, Jaques Vulpian, Honoré et Laurens Vulpian ses enfants, Françoise Coye, sa feme, Madalène et Elizabeth Coye ses filles, et Jean Ramet, avec Judith, Hélène et Élizabeth ses filles, qui ont abiuré l'hérésie de Jean Calvin par-devant moy, et juré de garder tout ce que l'Eglise catholique, apostolique et Romaine commande.*

---

<sup>2</sup> . St-Martin de Castillon.  
Le registre n'est pas folioté.

*En présence des tesmoins susdits.*

	I.Hedouis	
Quenin	Jacque Veupian	
J.Girot, p <sup>tr</sup> e	Aubert	Maty, curé

*Réception de la famille de messieurs les Chamards.*

*L'an 1685, et le 16 octobre, je soubsigné curé ay receu dans l'Église :*

- D<sup>lle</sup> Hélène Peyre, avec André et Jean Chamard, ses enfants, Anne Bertrande, Hélène Grivète, Louyse Chamarde, le valet André Palet, la servante Elizabet Cavaillière ;
- plus la famille de Jaques Vulpian et Madelène Peyre, sa femme, Pierre, Louys Vulpian, Anthoine, Dauphine et Susanne Vulpians ses filles ;
- plus Pierre Robert, sa femme Élizabeth Vulpian, Pierre Roubert, Maurice et Jean ses enfants, Françoise et Anne ses filles ;
- plus Jaques Coye et Élizabeth Peyre, sa feme, Honoré Coye et Louyse Peyre, sa femme, Pierre Coye, Jaques et Honoré, ses enfants, sa servante Élizabeth Cartonière, le valet Barthelemi Vulpian ;
- plus Barthelemy Vulpian avec Anne Alarde, avec Marguerite Gardiole, sa fille.

*Tous lesquels ont abiuré l'hérésie de Jean Calvin, par-devant moy.*

*En présence de messire Anthoine Viaud, prêtre, et Srs Vincent Salomé, Pierre Manson, notaire royal, Jacques Aubert, Nicolas Aubert, et Jacques Sambuc, bourgeois ; et ceux qui ont abiuré l'hérésie qui ont sceu escrire se sont signés au bas.*

	Maty, curé	
Chamard		Oubert
	Chamard	
Coye	J.L.Grivet	
Hélène Peire		
	Louison Chamard	
Sambuc		Aubert
	Aubert	Manson
	Sallome	

*Nous, soussigné secondaire de cette paroisse de Saint-Martin de Castillon, et en la présance de noble Charles de Laugier, encien conseiller du Roi au Parlement de Provence, seigneur de Montblanc, de Rousset et de Lagarde, de Srs André et Sébastian Quenins, frères, bourgeois, d'Antoine Féraud, bourgeois, de Sr Pierre Drouve, maître chirurgien, des S<sup>rs</sup> Pierre et Estienne Baillols, frères bourgeois, du S<sup>r</sup> Trophime Manson, bourgeois et du S<sup>r</sup> Jean Clapier, bourgeois de cette ville des Baux, et paroissiens de ladite paroisse de Saint-Martin de Castillon, signez, attestons et certifions à tous ceux à qu'il appartiendra, que le 18<sup>e</sup> octobre de la présante année 1685, tous ceux ci après nommé, sçavoir sont :*

- Jacques Graugnard, Anne Raide, sa famme, leur fils Jean et Anne, avec Marthe, Tonie et Jeanne leurs trois plus petites filles ;
- Françoise Graugnarde, veve, avec ses deux filles, Susanne et Judith Malanes ;
- Marc Vespian, Honorade Palenque, sa famme, avec Thomas et Mathe leurs enfants ;
- Pierre Peyre, Honorade Malpoile, sa famme, avec leurs quatre filles, petits enfants, avec Judith Coye, sa mère, et Françoise Peyre, sa sœur ;
- Simon Vespian, Catherine Gardiole, sa famme, avec leurs enfants ;
- Jean Vespian, Marguerite Buffe, sa famme, et Jean, André et Marie, leurs enfants ;
- Anne Peyre, famme de Barthelemy Vespian, avec Pierre Talon, leur valet, natif de Saint-Savournin, diocèse d'Apt ;
- Jean Louis Peyre, ayant fait la mesme abiuration, s'est remis sous le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, et s'est signé comme les autres.

*Tous les susdits aiant vécu jusques aujourd'huy et fait profession de la Religion Prétendue Réformée, et en aiant reconnu l'erreur et la fausseté, l'ont abiuré renoncé et détestent, entre les mains de nous dit secondaire, l'abiurent, renoncent et détestent pour et à tout jamais. Et se sont remis et remettent dans le sein de notre saint mère Eglise catholique, apostolique et romaine, et dans icelle ont iuré et iurent vouloir vivre et mourir comme estant la seule vraie église que notre seigneur Jésus-Christ a établie et fondée et qu'il gouverne et gouvernera par son Saint Esprit iusques a la fin des siècles, hors laquelle il n'y a point de salut à espérer.*

*Et ceux quy ont sceu signer ou faire leur marque, l'ont fait.*

Beyer                    Marque dudit Graugnard  
 Marque de Jean Vespian  
 De Laugier, mons.                    Jean Louis Peyre  
 Marque dudit Marc Vespian  
 Drouvet, p<sup>tre</sup>  
 Feraud  
 A. Quenin                    S. Quenin  
 Baillol.                    J. Clapier                    E. Baillol  
 Manson  
 Bonnet, p<sup>tre</sup>

*L'an 1685, et le 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, Jean et Pierre Malpoils, frères, du lieu d'Aiguières, diocèse d'Avignon, aiant vécu jusques aujourd'huy et fait profession de la Religion Préthendue Réformée, l'ont abiurée et renoncée, entre les mains de nous dit secondaire soussigné, en la présance des témoins bas signés et se sont remis dans le sein de notre sainte mère Eglise catholique, apostolique et romaine, et ont iuré et sigé, vouloir vivre et mourir dans icelle.*

J. Malpoil                    P. Malpoil                    Honorat  
 A. Quenin                    S. Quenin  
 Bonnet, p<sup>tre</sup> ind

*Réception de Jaques Coye, avec Élizabeth  
 Peyre et Anne Drouvet.*

*Le 28 octobre, je soussigné curé ay reçu dans l'Église Jaques Coye, et Élizabeth Peyre, avec Anne Drouvé, Marthe, Jaques et Jean-Baptiste Ramels ses enfants, qui ont abiuré leur erreur par-devant moy, et ont promis sur les Evangiles de garder tout ce que la Sainte Église catholique, apostolique et romaine comande .*

*En présance de Pierre Audran, Honoré Quenin et Honoré Paulet et Joseph Bourges.  
 Maty, curé*

*L'an 1685, et le 6 jour du mois de novembre, Isaac Soulage, du lieu du Cros, paroisse de Leuillac, en Vivarès, lequel aiant vécu jusques aujourd'huy et fait profession de la Religion Préthendue Réformée, en aiant reconnu l'erreur et la fausseté, l'abiure, renonce et déteste, entre nos mains de nous dit secondaire soussigné, et s'est remis dans le sein de notre sainte mère Eglise catholique, apostolique et romaine, et a iuré vouloir vivre et mourir dans icelle, estant la seule vraie église que Jésus-Christ notre seigneur a fondée et établie, qu'il gouverne et qu'il gouvernera par son Saint Esprit iusques a la fin des siècles.*

*En présance de Charles Pèlerin, dit La montagne, et de Benoît Géraud, officiers du régiment de Provence qui ont signé.*

Charles Pellerin dit la Montagne  
 Bonnet, p<sup>tre</sup> snd.                    Géraud